



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 231-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.301

Déposée le : 08.09.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Gerber (Reconvilier, PEV) (porte-parole)
Hebeisen-Christen (Münchenbuchsee, UDC)
Linder (Bern, Les Verts)
Wildhaber (Rubigen, PS)

Cosignataires : 4

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Vivre le bilinguisme dans le canton de Berne – pour un enseignement immersif de la seconde langue nationale

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de proposer au Grand Conseil une modification de la loi sur l'école obligatoire de telle manière que l'enseignement de certaines disciplines dans la seconde langue nationale ne soit plus une exception, mais devienne la norme ;
2. d'introduire les mêmes principes dans les écoles moyennes et supérieures.

Développement :

L'enseignement de la seconde langue nationale est important tant dans la partie alémanique que dans la partie francophone du canton et le Conseil-exécutif a défini la promotion du bilinguisme comme un axe de développement de son programme de législature. Or, l'enseignement de la seconde langue nationale ne parvient souvent pas aux résultats escomptés. Les motionnaires sont convaincus que la motivation et le plaisir de la langue représentent un élément central dans l'apprentissage de celle-ci. Le plaisir à une langue naît quand celle-ci peut être utilisée, et qu'elle commence ainsi à vivre. Les motionnaires sont ainsi convaincus que l'enseignement ordinaire d'une langue devrait être idéalement complété par la pratique de cette langue dans le cadre d'autres leçons.

Destinataires

- Grand Conseil